



COMMUNICATION  
CONSEIL CULTURE  
GROUPE ORANGE

## NEGOCIATIONS SALARIALES 2017

# La CFDT s'engage !

**L'accord salarial 2017 signé par la CFDT permet, par la plupart de ses dispositions, d'améliorer encore ou de prolonger les effets de l'accord de 2016.**

**Grâce à la signature par la CFDT de cet accord, le pouvoir d'achat de tous les salariés est défendu.**

### Des mesures pour toutes et tous !

Avec une inflation à 0,6% pour l'année 2016, l'accord salarial donne du pouvoir d'achat à l'ensemble des salariés de l'entreprise **avec une enveloppe globale arrachée par la CFDT à 2,3% toutes mesures confondues** (supérieure à 2016) et des mesures collectives qui vont dans le bon sens. **Cet accord confirme également les acquis obtenus lors des précédentes négociations** comme les dates « anniversaires » d'application des mesures au 1<sup>er</sup> janvier par exemple.

### Les principales mesures

**Concrètement les mesures apportent 300 € pour tous les salariés ACO non cadres (275 € l'an passé), ainsi qu'une enveloppe de 1,1% d'augmentation individuelle avec un minimum de 325 € pour tous les salariés cadres (enveloppe de 1% l'année dernière).**

L'accord intègre l'augmentation de 0,6% du point d'indice de la Fonction Publique au 1<sup>er</sup> février et 60 € annuel dans le Complément Orange au 1<sup>er</sup> janvier.

**Les planchers des mesures bas salaires sont revus à la hausse pour faire bénéficier encore plus de salariés :**

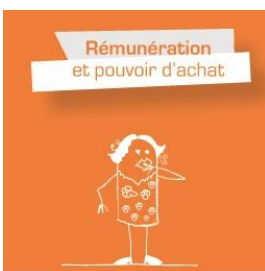
- Plancher bas salaire non cadre passe à 28 500 € : 100 € supplémentaires.
- Premier niveaux bas salaire cadre passe à 34 500 € : 200 € supplémentaires.
- Deuxième niveaux bas salaire cadre passe à 39 500 € : 100 € supplémentaires.

Un budget spécifique de 0,1% pour les fonctionnaires en fin de carrière est également prévu dans cet accord (*consolidation « technique », AVMON, de la reconnaissance*).

Et toujours un **budget spécifique pour l'égalité professionnelle** et pour **les jeunes embauchés**.

**Avec cet accord, la CFDT a revendiqué et obtenu :**

- ☞ La transition « technique » avec le récent accord reconnaissance pour qu'il n'y ait pas de rupture.
- ☞ Des augmentations collectives pour tous en adéquation avec les efforts fournis.
- ☞ L'ouverture de négociation sur le PPCR afin de rétablir un équilibre pour les fonctionnaires.



**Cet accord signé par la CFDT et FO sera valide le 9 mai sauf si d'ici là d'autres Organisations Syndicales, qui le trouveraient inacceptable, décidaient de le dénoncer, préférant donc priver les salariés de l'ensemble des mesures contenues dans l'accord.**

Retrouvez ce tract et nos informations CFDT sur [Intr@noo](mailto:Intr@noo) / [Espace syndicats](#)

Et sur Internet:

<http://www.f3c-cfdt.fr/entreprises/orange>

<https://www.facebook.com/cfdt.orange/>

[http://twitter.com/CFDT\\_Orange](http://twitter.com/CFDT_Orange)



# Accord salarial 2017 à Orange

## Synthèse des mesures de l'accord



Parallèlement, un budget est prévu sur le nouvel accord « Reconnaissance » (signé le 20 février 2017) de 0,9 % pour tous les salariés (dont un budget spécifique de 0,1% pour les situations individuelles).

	Mesures Collectives	Mesure d'Augmentations Individuelles	Mesure salaires jusqu'à 28 500 €	Mesure salaires jusqu'à 34500 €	Mesure salaires jusqu'à 39500 €	Mesures reconnaissance
<b>AFO Non Cadres</b>	60 € au 1 <sup>er</sup> janvier et +0,6% au 1 <sup>er</sup> février	X	100 €	X	X	<b>Budget de 0,9%</b>
<b>ACO Non Cadres</b>	300 € au 1 <sup>er</sup> janvier	X	100 €	X	X	<b>Budget de 0,9%</b>
<b>AFO Cadres</b>	325 € au 1 <sup>er</sup> janvier	1,1% au 1 <sup>er</sup> janvier	X	200 €	100 €	<b>Budget de 0,9%</b>
<b>ACO Cadres</b>	325 € au 1 <sup>er</sup> janvier	1,1% au 1 <sup>er</sup> janvier	X	200 €	100 €	<b>Budget de 0,9%</b>

**Tout au long de cette difficile négociation, la CFDT s'est mobilisée pour que:**

- ✦ **Tout le personnel (fonctionnaires, salariés de droit privé, cadres et non cadres) profite de cet accord.**
- ✦ **Les plus basses rémunérations bénéficient d'un vrai coup de pouce, que l'on soit salarié cadre ou non cadre.**
- ✦ **La question de l'égalité salariale Femmes / Hommes soit traitée.**